

March 17, 2023

Negotiations Reach Impasse

Union to file for conciliation.

The parties met on the afternoon of March 17th. The Union team declared impasse shortly after receiving the Employer's response, as it was unacceptable and fell well short of what constitutes a fair deal.

The Employer refused to budge on its wage offer of 1.25% (2021), 2% (2022), 2% (2023) and 2% (2024). This constitutes an increase of 7.25% over 4 years whereas the cost of living / rate of inflation in 2022 alone was close to 7%. The Employer's offer represents a wage cut if compared against the skyrocketing cost of living.

Furthermore, the employer has refused to address other key issues, namely proposals to strengthen job security and career progression clauses in the collective agreement. Instead, the Employer continued to table concessions that would roll back existing staffing protections.

The Union team will file for conciliation (a notice of dispute as stipulated in Section 71 of the Canada Labour Code) early next week. The Minister of Labour will appoint a third-party conciliator from the *Federal Mediation and Conciliation Service (FMCS)* to assist the parties to reach an agreement.

A membership meeting will be held on Thursday, March 23rd at 8 am (EST) to provide a detailed update and discuss next steps. Do Not Miss It!

Also, please stay tuned for mobilization and solidarity actions by the Union over the next couple of weeks including our Day of Action Tuesday March 28th. We will not be ignored.

For more information, contact a member of our team: Sean Burns, Madiha Ahmed or Greg Hallen.

PSAC Members at IDRC Stronger Together!



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

17 mars 2023

Les négociations aboutissent à une impasse

Le syndicat demande une conciliation.

Les parties se sont rencontrées dans l'après-midi du 17 mars. L'équipe syndicale a déclaré l'impasse peu après avoir reçu la réponse de l'employeur, car elle était inacceptable et bien en deçà de ce qui constitue un accord équitable.

L'employeur a refusé de céder sur son offre salariale de 1,25 % (2021), 2 % (2022), 2 % (2023) et 2 % (2024). Cela représente une augmentation de 7,25 % sur quatre ans, alors que le coût de la vie et le taux d'inflation pour la seule année 2022 étaient proches de 7 %. L'offre de l'employeur représente une baisse de salaire par rapport à la montée en flèche du coût de la vie.

En outre, l'employeur a refusé d'aborder d'autres questions essentielles, à savoir les propositions visant à renforcer la sécurité de l'emploi et les clauses de progression de carrière dans la convention collective. Au lieu de cela, l'employeur a continué à proposer des concessions qui réduiraient les protections existantes en matière de personnel.

L'équipe syndicale déposera une demande de conciliation (un avis de différend tel que stipulé dans l'article 71 du Code canadien du travail) au début de la semaine prochaine. Le ministre du Travail désignera un tiers conciliateur du Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC) pour aider les parties à parvenir à un accord.

Une réunion des membres aura lieu le jeudi 23 mars à 8 heures (HNE) afin de fournir une mise à jour détaillée et de discuter des prochaines étapes. Ne la manquez pas !

Restez également à l'écoute des actions de mobilisation et de solidarité menées par le syndicat au cours des deux prochaines semaines, y compris notre journée d'action du mardi 28 mars. Nous ne serons pas ignorés.

Pour plus d'informations, contactez un membre de notre équipe : Sean Burns, Madiha Ahmed ou Greg Hallen.

Les membres de l'AFPC au CRDI Plus forts ensemble !



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada